

## **L'éthique du care en archéologie préventive : un retour d'expérience et quelques pistes de réflexion**

Christophe Tufféry

L'Éthique en Archéologie

Ethics in Archaeology

Volume 2, numéro 3, 2019

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1066470ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1066470ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Programmes de bioéthique, École de santé publique de l'Université de Montréal

ISSN

2561-4665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Tufféry, C. (2019). L'éthique du care en archéologie préventive : un retour d'expérience et quelques pistes de réflexion. *Canadian Journal of Bioethics / Revue canadienne de bioéthique*, 2(3), 128–137. <https://doi.org/10.7202/1066470ar>

Résumé de l'article

Après avoir rappelé ce qu'est l'archéologie préventive, nous proposons de mobiliser pour ce domaine d'activité la notion d'éthique du care. Cette notion est porteuse d'une polysémie et revêt plusieurs dimensions, éthique, sociologique et politique. Elle ne reste pas théorique et s'ancre dans la réalité et dans les pratiques dans leurs diversités. L'éthique du care peut offrir de nouvelles pistes de réflexion et d'action pour les archéologues mais aussi pour les personnels d'encadrement et les différentes institutions de l'archéologie pour appréhender autrement les comportements, les discours, les pratiques, et les besoins des archéologues en situation. Au cours des vingt dernières années, les archéologues ont dû intégrer la présence de plusieurs facteurs de risques professionnels, face auxquels les attitudes et les discours varient entre la responsabilité, la prévention mais aussi parfois le déni. Les archéologues exercent leurs métiers sur des terrains variés où leurs corps et leurs pratiques s'entrecroisent et traduisent leurs relations « incorporées » aux sites et aux vestiges archéologiques. Les terrains des archéologues sont aussi des lieux de sociabilité où se construisent leurs identités professionnelles et leurs histoires collectives, qui sont des ciments très puissants dans le fonctionnement de leurs groupes sociaux. C'est aussi sur l'importance de ces relations d'interdépendances qu'insiste l'éthique du care.



ARTICLE (ÉVALUÉ PAR LES PAIRS / PEER-REVIEWED)

# L'éthique du *care* en archéologie préventive : un retour d'expérience et quelques pistes de réflexion

Christophe Tufféry<sup>a,b</sup>

## Résumé

Après avoir rappelé ce qu'est l'archéologie préventive, nous proposons de mobiliser pour ce domaine d'activité la notion d'éthique du *care*. Cette notion est porteuse d'une polysémie et revêt plusieurs dimensions, éthique, sociologique et politique. Elle ne reste pas théorique et s'ancre dans la réalité et dans les pratiques dans leurs diversités. L'éthique du *care* peut offrir de nouvelles pistes de réflexion et d'action pour les archéologues mais aussi pour les personnels d'encadrement et les différentes institutions de l'archéologie pour appréhender autrement les comportements, les discours, les pratiques, et les besoins des archéologues en situation. Au cours des vingt dernières années, les archéologues ont dû intégrer la présence de plusieurs facteurs de risques professionnels, face auxquels les attitudes et les discours varient entre la responsabilité, la prévention mais aussi parfois le déni. Les archéologues exercent leurs métiers sur des terrains variés où leurs corps et leurs pratiques s'entrecroisent et traduisent leurs relations « incorporées » aux sites et aux vestiges archéologiques. Les terrains des archéologues sont aussi des lieux de sociabilité où se construisent leurs identités professionnelles et leurs histoires collectives, qui sont des ciments très puissants dans le fonctionnement de leurs groupes sociaux. C'est aussi sur l'importance de ces relations d'interdépendances qu'insiste l'éthique du *care*.

## Mots-clés

éthique, *care*, archéologie, prévention, pratiques professionnelles, identité professionnelle

## Abstract

After reviewing what constitutes preventive archaeology, I propose mobilizing, for this field of activity, the notion of an ethics of care. This notion is polysemous and has ethical, sociological and political dimensions. It does not remain theoretical but is instead rooted in reality and in the full diversity of practices. An ethics of care can offer new avenues for reflection and action for archaeologists, but also for supervisory staff and the various archaeology institutions to gain a new understanding of the behaviours, discourses, practices and practical needs of archaeologists. Over the past twenty years, archaeologists have had to integrate the presence of multiple professional risk factors, in the face of which attitudes and discourse have varied between responsibility, prevention and sometimes denial. Archaeologists work in a variety of terrains where their bodies and practices intersect and reflect their "embedded" relationships in archaeological sites and remains. Archaeologists' field areas are also places of sociability where their professional identities and collective histories are built, which are a very powerful glue for the functioning of their social groups. The importance of these interdependent relationships is also emphasized by an ethics of care.

## Keywords

ethics, care, archaeology, prevention, professional practices, professional identity

## Introduction

Cet article s'inscrit dans une double démarche en cours. Depuis plusieurs années nous conduisons une réflexion sur la nécessité d'inscrire les pratiques actuelles de l'archéologie préventive dans une réflexion distanciée, permettant d'interroger ces pratiques d'un point de vue sociologique et épistémologique [1-2]. Par ailleurs, des travaux récents tendent à soumettre plusieurs des pratiques des archéologues à des questionnements éthiques dans divers domaines, comme l'a montré le colloque *Archéo-éthique* qui s'est tenu à Paris les 25 et 26 mai 2018.

Après avoir rappelé ce qu'est l'archéologie préventive et la polysémie de la notion d'éthique du *care*, nous proposons de mobiliser cette forme d'éthique pour l'appliquer à l'archéologie préventive. Dans le contexte d'une évolution profonde des manières de faire de l'archéologie au cours des vingt dernières années, les archéologues doivent faire face à divers risques professionnels, notamment sur le terrain et dont la perception est très variable d'un archéologue à l'autre. En France, la loi de 2003 qui a ouvert la réalisation des fouilles à la concurrence entre opérateurs publics et privés, a incontestablement introduit une modification profonde dans les pratiques des archéologues, car la pression économique et celle sur les délais de réalisation des fouilles se sont imposées aux acteurs de l'archéologie préventive. Enfin, le terrain permet d'étudier les postures des corps des archéologues, les jeux de leur sociabilité ou encore la construction de leur identité professionnelle. Dans ces divers domaines, nous tentons de montrer comment l'éthique du *care* pourrait être utilement mobilisée. Poser un cadre théorique sur ce type d'éthique avant d'envisager les possibilités de sa mise en application en archéologie préventive s'est imposé pour l'organisation de cette contribution.

## L'archéologie préventive

L'archéologie est définie comme l'ensemble des activités scientifiques consacrées à l'étude des vestiges matériels des populations du passé [3]. La Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique dite Convention de Malte, adoptée le 16 janvier 1992 à La Valette et entrée en vigueur le 25 mai 1995, a imposé la notion d'archéologie préventive [4]. En France, cette convention, ratifiée par l'État en 1994, a été transcrite par la loi sur l'archéologie préventive du 17 janvier 2001. L'ensemble des dispositions législatives et réglementaires concernant l'archéologie, qu'elle soit préventive ou programmée, est codifié par le Code du Patrimoine depuis 2004, en particulier dans son livre V. Le terme d'archéologie préventive se trouve également dans l'appellation du principal établissement public national chargé d'archéologie préventive, l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), qui a hérité de l'Association pour les fouilles archéologiques nationales (Afan), créée en 1975 pour assurer les opérations dites « d'archéologie de sauvetage ».

L'archéologie ne doit pas être considérée uniquement comme le fait de fouiller un site ou de découvrir un vestige mobilier, mais comme un domaine d'activité regroupant des activités de natures très diverses : scientifique, administrative, réglementaire, d'enseignement, de recherche, de valorisation, de publication, etc. La pratique de l'archéologie est encadrée par des dispositions légales et réglementaires codifiées et nombreuses sont les organisations socioprofessionnelles, agréées par l'État, qui lui sont consacrées (Inrap, services du patrimoine de collectivités territoriales, opérateurs privés d'archéologie préventive, associations loi de 1901).

## Du *care* et de sa polysémie

Établie à partir des travaux fondateurs de Carol Gilligan [5] dans les années 1980 puis de Joan Tronto dans les années 1990 [6], l'éthique du *care* peut être définie comme un ensemble de réflexions et de pratiques qui révèlent un « souci de soi et des autres » et se traduisent par des attitudes d'attention, de soin, de responsabilité, de prévenance, d'entraide. La *caring attitude* est définie comme

une façon de renouveler le problème du lien social par l'attention aux autres, le « prendre soin », le « soin mutuel », la sollicitude ou le souci des autres. Ces comportements adossés à des pratiques, à des collectifs ou à des institutions s'inscrivent dans une nouvelle anthropologie qui combine la vulnérabilité et la relationalité, cette dernière devant être comprise avec son double versant de la dépendance et de l'interdépendance. Autant dire que cette conception de l'humain creuse les dessous de l'individualisme et en révèle les présupposés négatifs [7].

Le *care* est un concept éthique (se référant à une morale basée sur des critères relationnels et contextuels), sociologique (intégrant notamment les problématiques de genres et de rapports sociaux) et politique (mobilisé dans la critique du néolibéralisme par exemple), qui ne reste pas théorique et qui s'ancre dans la réalité et dans les pratiques.

La perspective du *care* est orientée vers l'action de transformation des situations concrètes et ce sont ces situations qui à la fois l'informent et la font travailler. [...] Cet aller-retour entre pratiques du *care* et travail théorique permet de mieux faire voir les formes diverses de la vulnérabilité qui se manifestent chez des femmes et des hommes concrets avec des problèmes concrets. [...] Ces problèmes, donc, sont situés dans des univers concrets structurés par des règles, des organisations ou des institutions qui favorisent ou entravent au contraire, les réponses qui leur sont apportées [8].

Le terme de *care* est souvent associé aux termes français « prévenance » et « prévention », qui sont parfois utilisés pour sa traduction. Reportons-nous aux définitions usuelles de ces termes. La prévenance désigne la disposition de celui qui va au-devant des besoins, des désirs d'autrui. Ce terme ne doit pas être confondu avec celui de prévention qui regroupe « l'ensemble des dispositions prises pour prévenir un danger, un risque, un mal » [9]. À ce titre, les organisations humaines chargées de mettre en place de telles dispositions font preuve de démarches préventives. Mais le terme de prévention désigne également l'ensemble de moyens médicaux et médico-sociaux mis en œuvre pour empêcher l'apparition, l'aggravation ou « l'extension des maladies ou leurs conséquences à long terme » [9]. En ce sens, la démarche préventive se rapproche du *care* dans son acception historique et son champ originel du domaine des soins.

Le terme même de *care* présente une polysémie, à tel point qu'il faudrait parler non pas de l'éthique du *care* mais des éthiques du *care*. Parfois cantonnée à une forme genrée de la prise en compte de l'autre qui serait plus grande chez les femmes que chez les hommes (pas par « nature » mais par « culture », en lien avec les processus de socialisation), en particulier dans les pratiques du soin, la signification du terme de *care* et son périmètre d'application ont été étendus à de nombreuses pratiques de sollicitude envers autrui. Avec la naissance du néolibéralisme dans l'Amérique de Reagan, le *care* a été utilisé pour désigner les attitudes de bienveillance, d'attention, de souci de l'autre, surtout vis-à-vis des plus vulnérables, de ceux qui seraient laissés de côté par l'émergence de la figure de l'« homme néolibéral », de ses comportements et de ses discours égocentrés. Dans ce cadre, l'éthique du *care* a revêtu une dimension politique plus globale que dans les acceptions féministes du terme. Pour autant, le *care* ne peut être réduit à une forme de disposition à l'empathie, comme ont tenté de le faire nombre des détracteurs de ce concept. De même, le fait de cantonner le *care* à son acception dans le seul domaine des soins apportés à des patients, des personnes souffrant de toutes les formes de pathologie, physique ou mentale, a constitué une tentative pour en réduire la portée politique.

Pour faire face à ces tentatives de discrédit, le *care* s'est progressivement affirmé comme une véritable éthique où les particularismes des individus et leurs relations d'interdépendance, qui constituent le tissu psychoaffectif des groupes sociaux, s'opposent à une vision désincarnée et totalisante de la morale. Ainsi, le *care* désigne l'ensemble des éthiques sous-tendues par le fait de « considérer les humains comme des êtres relationnels et incarnés contre toute tentation objectivante de la morale » [7]. Nous pensons que les différentes définitions qui ont été proposées pour le *care* ne doivent pas être opposées de façon stérile. Elles relèvent de conceptions différentes, d'angles de vue convergents et complémentaires sur un même ensemble d'objets d'observation et de pratiques.

## Le care en archéologie préventive : pourquoi et pour quoi faire ?

La notion de *care* en archéologie a été reconnue depuis une vingtaine d'années à propos des traces matérielles parfois confirmées dans les archives écrites, d'attitudes, de pratiques sociales et de dispositifs techniques témoignant de la part des sociétés du passé d'une prise en compte des individus affaiblis de façon ponctuelle ou durable, dans leurs capacités physiques ou psychiques. C'est particulièrement l'archéologie funéraire qui a dû étudier et interpréter les témoins matériels de ces différences entre individus, élargissant son champ interprétatif traditionnel centré sur les traces visibles de pathologies sur les ossements, à une approche plus anthropologique. Comme le précise Valérie Delattre dans *Handicap : quand l'archéologie nous éclaire*, « Au-delà de la simple recension des lésions, il est désormais légitime de questionner le statut et la place des sujets vulnérables, l'inclusion ou l'exclusion de ces « corps différents » au sein de leur propre communauté, selon les critères actuels de la lecture archéo-anthropologique » [10]. L'auteure indique aussi que des débats récents en archéologie convoquent « la notion d'un surprenant *take care*, cette paléocompassion des hommes préhistoriques, attentifs les uns aux autres ». Il semble donc que des vestiges archéologiques témoignent, tout au long de l'histoire, d'une prise en charge de « ceux qui s'écartent de la norme, « ces corps différents » handicapés, malmenés, à la fois pluriels et semblables, dont l'existence même pourrait sembler être une incongruité » pour l'humanité alors qu'il s'agit « pourtant d'une partie non négociable de son identité, celle de sa propre vulnérabilité » [10]. Pour désigner ces formes anciennes de *care*, Delattre parle de « paléo-compassion ». Elle propose ainsi de

dépasser la connaissance des groupes humains du passé par leur seule culture matérielle en documentant notamment la notion de vulnérabilité et de son acceptation par les communautés. La lecture des comportements passés liés au handicap et à sa prise en charge fait écho aux sujets sociétaux largement débattus de nos jours. Il s'agit de lever le voile sur des comportements méconnus, d'établir des passerelles de lecture et de compréhension afin que le présent qui stigmatise encore les différences se charge rapidement de les accueillir et de les valoriser [10].

Mobiliser la notion de *care* en archéologie préventive nécessite d'abord une justification. Du fait même des attitudes, des discours, des pratiques de l'empathie et de la sollicitude, le *care* peut être rapproché de la notion de prévention. Adopter une « *caring attitude* » se traduit d'abord par une attitude de prévention des risques auxquels les individus sont exposés. En ce sens, la démarche préventive du *care* vis-à-vis des individus peut être assimilée, par analogie, à celle de l'archéologie préventive à l'égard des vestiges archéologiques. Nous proposons de l'étendre aux archéologues eux-mêmes et de mobiliser la notion de *care* dans les pratiques des archéologues et celles de leurs organisations professionnelles en charge de mettre en œuvre la politique d'archéologie préventive.

Par la nature même de leurs pratiques professionnelles, entièrement consacrées à la découverte, l'étude, la préservation et la conservation du patrimoine archéologique, les archéologues devraient être particulièrement sensibles au fait de prendre soin d'eux-mêmes et des autres autant qu'ils prennent soin du patrimoine archéologique dont ils ont la responsabilité scientifique. Or, force est de constater qu'une partie des archéologues semblent parfois prendre davantage soin des vestiges qu'ils découvrent que de leur propre personne ou de celle des autres. Sur le terrain ou en laboratoire, les archéologues professionnels sont souvent exposés à des organisations et des conditions de travail qui ne considèrent pas toujours la prise en compte des fragilités des individus eux-mêmes. Paradoxalement, l'attitude de prévention et de soin apporté au patrimoine semble plus grande que celle apportée aux individus qui en ont la charge. Ce paradoxe mérite d'être interrogé. Comment se traduit ce type de comportement sur le terrain et en dehors de celui-ci ? Comment peut-il s'expliquer ? Reste-t-il le fait d'une minorité ou peut-il s'observer couramment ? Autant de questions auxquelles nous n'apportons pas ici de réponse quantifiée mais plutôt des éléments d'observations qualitatives, de tentatives d'explication et d'un essai de mise en perspective.

Dans les équipes d'archéologues, il existe souvent une forte cohésion et une grande solidarité au sein du personnel, une forme « d'éthique » des relations humaines. Certes, au sein des équipes de fouille, il existe une distinction entre les individus selon leurs fonctions<sup>1</sup> et cette distinction peut parfois s'observer à travers les comportements, les postures, les attitudes et les discours des uns et des autres. Mais c'est d'abord d'un fort sentiment d'interdépendance dont les archéologues font preuve, surtout sur le terrain, y compris en intégrant dans leur équipe les conducteurs de pelle mécanique même si ces derniers n'appartiennent pas directement aux organisations professionnelles des archéologues. Selon certains responsables d'opérations, les organigrammes formels imposés dans les réponses aux obligations réglementaires de description des moyens humains alloués à une opération d'archéologie préventive sont contraires à l'esprit d'équipe censée prévaloir sur le terrain ; ces responsables perçoivent les organigrammes comme une représentation qui ne rendrait pas compte du mode de relation réel des équipes sur le terrain.

## La perception des risques en archéologie préventive et leur déni

Avec l'essor de l'archéologie préventive et notamment de la mécanisation des pratiques professionnelles (usage d'engins mécaniques), les individus ont dû s'adapter. Ils ont dû intégrer la présence de sources de risques d'accident du travail

<sup>1</sup> La distinction classique entre les différentes catégories de personnels opérationnels en archéologie préventive est un héritage de la distinction qui prévalait à l'origine de l'archéologie programmée jusque vers les années 1960, et encore parfois aujourd'hui, entre les responsables de chantiers, souvent des scientifiques de renom, et les fouilleurs, considérés comme de simples ouvriers ou exécutants, les « cantonniers » de l'archéologie. Aujourd'hui, ces archéologues sont parfois dénommés « techniciens de fouille », leur enlevant la dimension scientifique de leur activité.

(présence d'engins de chantiers, travail sur le terrain lors d'événements climatiques sévères, exposition à des sources de danger et de pollution, etc.). Des équipements de protection individuelle sont alloués par l'employeur, des mesures de protection sont rendues obligatoires par la loi ou par le règlement intérieur de l'employeur. Mais ces équipements ne sont pas toujours portés et ces mesures de protection ne sont pas toujours observées de façon rigoureuse. Certains archéologues se mettent alors parfois dans des situations dangereuses, s'exposant à des risques qu'ils ont parfois des difficultés à apprécier ou dont ils décident de ne pas tenir compte : risques d'émergence de troubles musculo-squelettiques (TMS)<sup>2</sup> dus à l'usage de certains outils, risques de chute ou d'accident, etc. Ainsi, sur des chantiers archéologiques, il n'est pas rare d'observer des agents tournant le dos à des engins mécaniques en action alors qu'ils se trouvent dans le périmètre d'intervention de ces engins. Ailleurs, des agents descendent dans une tranchée en cours de creusement par une pelle mécanique alors que les conditions de sécurité ne sont pas toutes réunies (absence de paliers de sécurité ou de parois d'étagage).

Comme nous avons pu le constater sur plusieurs opérations archéologiques sur le terrain, le non-respect du port des équipements de sécurité est souvent justifié par les agents par le fait que ces équipements ne seraient pas adaptés aux individus censés les porter : un casque sans bandoulière ne tiendrait pas sur la tête, des chaussures de sécurité ne seraient pas à la bonne taille, un gilet de sécurité serait trop chaud à revêtir lors de fortes chaleurs, etc. D'autres agents sont persuadés qu'ils ne sont pas exposés aux sources de risques contre lesquelles ces équipements sont censés les protéger. D'autres encore indiquent que les équipements ou outils prescrits ne leur permettent pas de fouiller de manière appropriée. S'agit-il d'attitudes et de comportements qui nient les risques ou plutôt d'une forme d'intégration, d'acceptation et de contrôle de ces risques?

On retrouve des processus similaires dans plusieurs domaines professionnels (ex. : BTP, sidérurgie, industrie chimique, ateliers industriels) où l'existence de facteurs de risques d'accidents ou de pathologies chroniques est souvent minorée, voire niée [12]. Parfois, le refus de se prémunir contre un facteur de risque constitue une attitude valorisante aux yeux des collègues. Elle témoigne d'une expérience accumulée, ou encore, pour certains, de la négation du risque qui permet d'affirmer une certaine image vis-à-vis de leurs collègues, mélange de virilité et de capacité à absorber les dangers, les efforts et les douleurs [13,14]. Sur les chantiers archéologiques, sans pouvoir présenter des éléments quantitatifs issus d'observations systématiques, il nous a semblé que ce type de comportement est plus souvent présent chez des hommes que chez des femmes. Ces motivations sont souvent inconscientes mais elles poussent les individus à ne pas toujours respecter les consignes de sécurité. Le risque perçu est alors en total décalage avec le risque réel.

Les processus de dénégation des risques ont été décrits par P. Molinier comme faisant partie des stratégies collectives de défense des individus face à la peur et à la souffrance. Le déni des risques et de la vulnérabilité des individus en situation professionnelle est directement lié à l'idéologie de la « virilité sociale ». « La souffrance est un vécu individuel, éprouvé par le corps propre, et pourtant la lutte contre la souffrance dans le travail peut parfois impliquer une coopération et des règles défensives » [15]. Il s'agit collectivement d'« anesthésier » la souffrance. « Ces stratégies collectives de défense sont ainsi constitutives de formes localisées d'inconscience sociale. Elles ne modifient pas le risque objectif, seule en est transformée la perception. Il s'agit donc d'une maîtrise avant tout symbolique des risques encourus » (*ibid.*). Pour Molinier, les comportements à risques se retrouvent notamment dans « les métiers masculins à risque », parmi lesquels certaines activités de l'archéologie de terrain peuvent se retrouver (manèment d'engins mécaniques comme les mini pelles). Ces « conduites insolites » (soulever de lourdes charges, descendre dans des sondages profonds, dégager des engins à risques d'explosion enfouis, par exemple des engins explosifs d'anciens conflits, ou agir dans les périmètres de zones polluées) sont connues dans les collectifs concernés, comme les équipes de fouilles. Elles y sont revendiquées par certains mais en conscience de leur caractère transgressif. Leur dimension secrète vis-à-vis de l'extérieur du groupe (hiérarchie, représentants des services de l'État, aménageurs), participe du « ciment » partagé par ce collectif. Mais elles sont tenues secrètes en dehors du groupe que constitue l'équipe de fouille, par souci de ne pas donner une « mauvaise image » de ce collectif (non-respect des procédures) en dehors de celui-ci. La transgression ne peut être revendiquée et assumée qu'au sein de l'équipe de fouille, et elle ne peut être montrée ni évoquée en dehors de celui-ci. Une loi du silence et de l'implicite s'impose de fait à tous les membres du groupe, qu'ils adoptent eux-mêmes des comportements transgressifs ou qu'ils en soient témoins. Ce « secret partagé » est positivement vécu par les membres du collectif de terrain, mais il serait immédiatement apprécié de façon négative en dehors de celui-ci s'il était divulgué.

Avec la professionnalisation de l'archéologie préventive et la multiplication des réglementations sur les mesures et dispositifs de protection obligatoires,<sup>3</sup> les politiques de prévention des risques mises en place ont partiellement fait disparaître les « conduites insolites face aux risques et à la peur » [12]. On ne peut qu'être frappé par la concomitance entre la féminisation croissante de la profession d'archéologue depuis les années 1990 et la diminution des attitudes viriles de dénégation des risques. Certains archéologues, hommes ou femmes, ont pu s'adapter à cette évolution de leurs pratiques et leurs identités professionnelles. D'autres, plutôt des hommes, ont eu beaucoup plus de difficultés à le supporter. Comme cela a été démontré dans d'autres domaines d'activité, les capacités individuelles ne sont pas identiques face aux dynamiques des organisations professionnelles [16], aux changements des pratiques professionnelles et des identités au travail, surtout quand il s'agit de changements contraints [17]. De notre côté, nous avons pu observer de façon empirique, les différences d'adaptation d'archéologues face à l'introduction de nouveaux dispositifs techniques pour l'enregistrement numérique de données archéologiques de terrain [1]. Mais dans ce domaine, contrairement aux attitudes à risques, nous n'avons pas pu identifier de

<sup>2</sup> Les TMS représentent la première cause des maladies professionnelles en France [11].

<sup>3</sup> Les principaux textes législatifs et réglementaires concernant les mesures et dispositifs de protection obligatoires sont regroupés dans le Code du travail : Livre II (Réglementation du travail), titre III (Hygiène, sécurité et conditions de travail).

différences entre sexes dans les capacités ou les difficultés à adopter des dispositifs numériques sur le terrain. Ceux-ci ne semblent pas pouvoir être associés à des notions de risques contrairement à d'autres dispositifs où la force physique a traditionnellement davantage de place (ex. : utilisation de certains engins mécaniques).

Les opérations d'archéologie préventive sont des lieux et des moments où les individus sont exposés à des conditions de travail parfois difficiles, et à des risques dont ils n'ont pas toujours une conscience aigüe. Cette difficulté des conditions de travail des archéologues avait été soulignée en 2015 dans le rapport de la députée Martine Faure dans les termes suivants : « Les archéologues sont des professionnels passionnés et dont la capacité d'adaptation aux contraintes extérieures a souvent été saluée (...). Ayant acquis un haut niveau de formation, ils acceptent, en début de carrière, de travailler dans des conditions difficiles, similaires à celles que l'on rencontre dans le secteur du BTP. » [18].

## La place du corps dans l'activité des archéologues

Pour l'archéologue, il existe un rapport « incorporé » au terrain et aux objets. Incorporer est à prendre ici au sens étymologique du terme, à savoir « faire corps » avec le terrain. Dans leurs activités de tous les jours, les archéologues mobilisent leur corps (mais aussi leur esprit). Leurs corps sont porteurs de gestes, de postures, parfois de mimiques, le plus souvent appris « sur le tas », par des processus d'imitation, même si les différents processus d'apprentissage des archéologues sont multiples et polymorphes<sup>4</sup>. Ainsi, dans certains cas un archéologue peut demander formellement à un autre archéologue de lui apprendre à distinguer des couches ou des structures archéologiques. Dans d'autres cas, cet apprentissage sera plus implicite, par une observation silencieuse, sans échange verbal et en tentant de reproduire de façon autonome ce qui a été observé.

Sur une opération de fouille, on peut aisément observer la mise en scène des corps des archéologues, qui traduisent leur rapport à cet espace de vie qu'est le terrain. Les corps expriment parfois de l'entrain, surtout en début d'opération, parfois de la fatigue en fin de journée, quelques fois des doutes, peu de certitudes et beaucoup d'interrogations. Les archéologues mettent en scène leur corps de façon très diverse : en s'agenouillant pour fouiller, en s'accroupissant, en soulevant une pioche, en creusant avec une pelle, en raclant un terrain avec une truelle ou une coupe avec une rasette, en faisant des relevés, etc. Mais les corps sont aussi mis en scène lors de la période dite « post-fouille » : devant un bac de lavage, derrière une loupe binoculaire, un microscope, un ordinateur ou encore lors de la présentation des résultats de travaux lors d'événements publics (colloques, conférences, journées portes ouvertes, etc.).

Les corps expriment aussi une hiérarchie dans les équipes, une répartition des rôles. Le responsable d'opération est beaucoup plus rarement en train de fouiller que les techniciens. Le responsable d'opération a des rôles multiples : responsable scientifique, de la sécurité du personnel, chargé des actions de communication, des relations avec la presse, de celles avec l'aménageur, avec les conducteurs d'engins, avec les services de l'État, etc. Véritable chef d'orchestre, le responsable d'opération n'a souvent que peu de temps à consacrer à la pratique de son métier premier, celui d'archéologue dégageant les archives du sol, même si son métier ne se réduit pas à la seule fouille.

En revanche, les techniciens de fouille, parfois encadrés par des responsables de secteur, sont entièrement affectés aux tâches de fouille. Parfois ils exercent des activités connexes : nettoyage du matériel, saisie de données, mise au propre de notes de terrain, report sur des plans des données topographiques, etc. Tout dépend de la présence, dans les équipes de fouille, des spécialités et des compétences représentées. Mais, dans la majorité des cas, les techniciens sont ceux dont les corps sont le plus au contact du terrain, de la terre, des vestiges, des structures archéologiques à relever, des unités stratigraphiques à dégager, des tranchées et des sondages à suivre devant le godet de la pelle mécanique.

Si cette division du travail, mise en place depuis des années, se traduit par une répartition des tâches par types d'emploi, il ne semble pas pouvoir être identifié de division sexuelle du travail. Néanmoins, il serait utile de conduire des observations plus systématiques puisque cela ne semble pas avoir été fait. En France, le domaine du genre en archéologie n'a été traité jusqu'alors, semble-t-il, que comme un objet de savoirs archéologiques [19] et non comme celui d'un exercice réflexif de la communauté archéologique sur ses propres pratiques.

## Le terrain comme lieu de sociabilité des archéologues

Le terrain est le premier espace de travail des archéologues. Il participe de l'image de leur métier et de leur identité professionnelle [1]. Le terrain est un lieu de sociabilité où les échanges verbaux et les apprentissages entre archéologues s'effectuent selon des rites initiatiques et des évaluations (plus ou moins implicites) par les pairs. C'est ainsi que se construisent les identités professionnelles et les histoires collectives des archéologues qui sont des ciments très puissants dans le fonctionnement des groupes sociaux qu'ils représentent [20]. C'est aussi sur l'importance de ces relations d'interdépendances qu'insiste l'éthique du *care*. Ce constat peut être éclairé par ces quelques lignes du sociologue américain E. Goffman pour qui, être un individu dans un groupe social, « ce n'est pas se borner à posséder les attributs requis, c'est aussi adopter les normes de la conduite et de l'apparence que le groupe social y associe [...]. Ce sont des modèles pour une conduite appropriée, cohérente, élégante, et bien articulée » [21]. C'est peut-être ce qui pourrait expliquer que, pour certains

<sup>4</sup> Le colloque organisé par l'Inrap et la Cité des Sciences et de l'Industrie les 28 et 29 novembre 2017, qui avait pour thème « *Transmettre les savoirs. Archéologie des apprentissages* », n'a pas abordé le thème des apprentissages de l'archéologie.

archéologues, faire évoluer leurs pratiques professionnelles en prenant davantage soin d'eux a pu déstabiliser l'équilibre de leur identité professionnelle. Car changer de pratiques professionnelles c'est aussi remettre en jeu l'image de soi professionnelle vis-à-vis de ses collègues et de sa hiérarchie.

Les archéologues interviennent d'abord sur des terrains, mais ils travaillent aussi dans des laboratoires, ils participent à des colloques, des congrès, des séminaires, des groupes de travail, des comités de lecture, des jurys, etc. Même si une partie de leurs activités ne s'y déroulent pas, les archéologues conservent avec le terrain une relation presque charnelle, surtout lorsqu'il s'agit d'un terrain sur lequel ils reviennent fréquemment ou régulièrement, comme c'est le cas en archéologie programmée pour des fouilles sur plusieurs années. Dans tous les cas, le terrain demeure un lieu d'exercice de la profession de l'archéologue et auquel l'archéologue est associé dans l'image donnée de lui par les institutions et dispositifs de médiation (télévision, livres, sites Internet, etc.). C'est souvent sur le terrain que l'archéologue est vu par le grand public ou interrogé par les médias venus l'interroger sur tel site découvert ou sur tel vestige mis au jour. Le terrain pour l'archéologue est le lieu où s'exerce sa « manière de faire » [22]. On peut aussi affirmer ici que les archéologues ont des *habitus* (au sens de Bourdieu) qui leur sont propres, c'est-à-dire que leur « capital » propre à leur métier est « incorporé ». Il est devenu une « disposition permanente, [...] se traduisant par une manière durable de se tenir, de parler, de marcher, et, par là, de sentir et de penser » [23].

## **Le care et les dimensions de l'identité professionnelle des archéologues**

Des travaux sur la dynamique identitaire au travail ont démontré que le travail met en jeu quatre dimensions identitaires chez l'individu [17] : cognitive (compétences acquises), physiologique (capacités à assurer une activité), stratégique (autonomie de l'individu et reconnaissance par son entourage, ses pairs, sa hiérarchie) et subjective (image de soi). C'est au niveau de la dimension subjective que se joue la représentation consciente ou inconsciente qu'a l'individu de lui-même au travail. C'est là aussi que se joue la « résonance symbolique » entre ses désirs et ses valeurs et le rôle qu'il joue dans l'organisation [24]. Quand l'esprit est menacé par la peur d'être insuffisamment reconnu, par l'angoisse d'être mal évalué [25] et par le sentiment d'être isolé face à des pressions de toutes sortes, à de nouvelles injonctions [26,27], lorsque la compression du temps professionnel provoque une tension permanente [28] et quand le corps est exposé à des risques physiques largement niés, des pathologies mécaniques peuvent apparaître. L'engagement dans le travail, devenu source de souffrance, se révèle plus difficile. L'inscription des individus dans le réel est alors mise à mal [29,30].

La prise en compte de la subjectivité permet notamment d'expliquer les différences d'un archéologue à l'autre dans leurs pratiques. Les archéologues ont des « manières de faire » qui leur sont propres, c'est-à-dire « les mille pratiques par lesquelles des utilisateurs se réapproprient l'espace organisé par les techniques des structures technocratiques » [22] que sont leurs organisations professionnelles et le cadre administratif, réglementaire, technique et comptable dans lequel elles les font exercer. Ces « tactiques » témoignent d'une créativité, du dégagement d'une marge de manœuvre et de liberté des individus et des groupes face aux règles et objectifs imposés. Face aux règlements, aux obligations, aux procédures à respecter, aux contraintes budgétaires et temporelles, les archéologues font preuve d'une capacité de « bricolage intellectuel » au sens où Lévi-Strauss a évoqué cette notion par analogie avec la pensée mythique « La poésie du bricolage lui vient aussi, et surtout, de ce qu'il ne se borne pas à accomplir ou exécuter; il « parle », non seulement avec les choses [...] mais aussi au moyen des choses : racontant, par les choix qu'il opère entre des possibles limités, le caractère et la vie de son auteur. Sans jamais remplir son projet, le bricoleur y met toujours quelque chose de soi » [31].

## **Le care et les risques sociopsychiques**

À côté des risques physiques souvent bien identifiés, que ce soit par les archéologues ou leurs organisations professionnelles (employeurs, syndicats), il en est d'autres moins bien décrits en archéologie jusqu'à très récemment, les risques de nature psychique ou sociopsychique, qui peuvent être dus notamment à :

- des opérations réalisées dans un contexte de pression concurrentiel renforcé;
- des activités de bureau réalisées dans de mauvaises conditions de travail (aménagement inadapté des espaces de travail, manque des moyens adaptés à certaines activités, etc.);
- la rationalisation des tâches de travail sous la contrainte d'une obligation de restriction d'effectifs ou d'économies budgétaires;
- l'utilisation de dispositifs techniques (systèmes d'information, appareils numériques, etc.) censés aider à l'exécution de tâches de travail alors qu'ils peuvent les alourdir pour certains, être source de stress, ou encore de mise en difficulté face à un manque de compétences pour d'autres;
- la mise en œuvre de dispositifs d'évaluation et de contrôle de l'activité des agents qui exercent une pression forte et un sentiment de surveillance et de jugement, transformant le quotidien des individus en une succession de moments de tension et de règlement de comptes particulièrement délétères et fragilisant les collectifs constitués [32].

Parmi ces différents risques sociopsychiques, il convient d'évoquer ceux liés à la situation de concurrence dans laquelle s'effectuent les fouilles depuis la loi de 2003 en France, et qui conduit parfois les archéologues à manquer de moyens suffisants pour suivre les préconisations en matière de sécurité, prendre régulièrement des temps de repos pour faire des étirements musculaires ou, de façon plus générale, pouvoir « bien faire leur travail ». Certains archéologues, qui jusqu'à la loi de 2003, avaient fait le choix de travailler dans des organisations publiques, se retrouvent en situation de conflits de valeurs

et conflits éthiques lorsqu'ils doivent adopter des principes d'action et de confrontation avec d'autres archéologues, souvent d'anciens collègues, parfois des amis, travaillant pour des organisations privées. Au conflit de valeur, peuvent alors s'ajouter des situations d'injonctions contradictoires ou double contrainte dont les risques d'effets psychopathogènes sur les individus ont été démontrés depuis près d'un demi-siècle.

La théorie de la double contrainte (*double bind*) est issue des travaux de chercheurs de l'École dite de Palo Alto [33]. La notion de double contrainte fut proposée pour la première fois en 1956 dans le contexte de la présentation d'une théorie des causes de la schizophrénie sous l'impulsion de G. Bateson et de P. Watzlawick [34]. D'abord conçue dans le champ de l'étude scientifique des mécanismes de la communication dans les systèmes sociaux, la notion de double contrainte fut largement utilisée dans les thérapies familiales et systémiques par un courant de la psychiatrie en Amérique du Nord. Cette approche a trouvé un certain écho en Europe dans les années 1970 et 1980. Au-delà de son application au domaine de la psychothérapie familiale, la théorie de Bateson a été utilisée dans d'autres domaines, comme leurs fondateurs l'y invitaient d'ailleurs, parmi lesquelles les sciences de gestion [35]. La notion de double contrainte peut ainsi être mobilisée dans l'étude de situations d'agents qui, au sein de leurs organisations, doivent faire face à certaines injonctions (les ordres ou les objectifs reçus individuellement ou collectivement) qui sont en totale contradiction avec d'autres injonctions (les objectifs à atteindre en termes de calendriers, de temps passés par activité, de budgets dépensés et d'économies à réaliser). Ainsi, la coexistence dans une organisation du secteur public de l'application des notions de performance individuelle et collective se traduit par un écart grandissant entre des logiques d'action qui sont difficilement compatibles : une logique collective de nature économique et une logique individuelle de réalisation personnelle. Mais l'existence de deux contraintes opposées ne suffit pas. Encore faut-il que cette double contrainte débouche sur une absurdité. Ainsi, avoir le choix entre deux objectifs contradictoires, mais dont l'un des termes peut être choisi au détriment de l'autre ne constitue pas une situation de double contrainte. Mais lorsque l'individu doit obéir à deux injonctions qui sont en contradiction et dont il n'est pas possible de trouver du sens au choix de l'une des deux, une situation de double contrainte se met en place.

En transposant cette approche dans le cas de la dynamique des organisations, les individus exposés à des situations où deux logiques, sociales et économiques, qui ne sont pas seulement différentes mais contradictoires, peuvent se trouver en situation de double contrainte. Ces logiques contradictoires ont leurs principes, leurs règles, leurs codes, leurs temporalités respectives. Pour certains individus, le choix de l'une de ces logiques au détriment de l'autre peut n'avoir aucun sens. Face à de telles situations, il convient de tenter d'en sortir par un changement d'échelle. Le recours à une communication sur la situation psychopathogène elle-même peut aider l'individu à sortir progressivement de telles situations. Encore faut-il qu'il y ait prise de conscience de ce qui est en train de se jouer, que l'individu puisse être aidé par un personnel compétent et qu'existent des lieux et des moments pour parler de ces situations. Les spécialistes se sont aperçus que le blocage créé par une situation de double contrainte se traduit souvent par un mutisme dans lequel les individus souffrants se réfugient malgré eux et dont il leur est très difficile de sortir seuls. Les situations de double contrainte perturbent alors profondément et durablement l'économie psychique des individus qui y sont soumis et qui ne parviennent pas à les régler.

Le fait que la mise en concurrence des opérations de fouille ait introduit des dysfonctionnements majeurs dans le dispositif de l'archéologie préventive a été souligné par le rapport de la députée Faure [18]. La loi LCAP (Liberté de création, architecture et patrimoine) du 7 juillet 2016 a tenté d'apporter quelques réponses à certains de ces dysfonctionnements en renforçant le contrôle de l'État dans l'évaluation des projets scientifiques d'intervention des opérateurs d'archéologie préventive. Mais ces nouvelles dispositions sont probablement insuffisantes, car elles ne règlent pas fondamentalement les risques de situations de double contrainte.

## De la nécessité d'une éthique du *care* en archéologie

Le *care* affirme la nécessité de remplacer les pratiques générales qui s'imposent à tous d'une façon homogène par des pratiques spécifiques qui prennent en compte les particularités des individus [7]. Pour les archéologues, adopter une éthique du *care* pourrait revêtir plusieurs aspects, aussi bien dans des pratiques professionnelles individuelles quotidiennes que dans des attitudes collectives sur la durée qui tiendraient compte des fragilités des uns et des facilités des autres.

Pour développer une archéologie soucieuse de soi et des autres, les archéologues ont d'abord la nécessité d'apprendre à se protéger contre toutes les formes d'agression auxquelles ils peuvent être exposés du fait de leur travail, qu'il s'agisse d'agressions de nature physique (ex. : conditions climatiques pénibles) ou liées aux conditions économiques d'exercice de leur métier (ex. : rudesse des situations de concurrence lorsque celles-ci se traduisent par des conditions défavorables d'embauche et de rémunération). Ils doivent aussi prendre conscience que nombre de leurs gestes et postures habituels peuvent être à l'origine de pathologies mécaniques (creuser le sol avec une pelle manuelle et soulever celle-ci de façon inadaptée peuvent entraîner des pathologies dorsales de type lombalgie aiguë voire chronique). Que ce soit en archéologie préventive ou programmée, une politique de prévention est indispensable pour sensibiliser les individus aux risques auxquels ils sont soumis, parfois de façon inconsciente, et pour leur permettre d'intégrer dans leurs attitudes, leurs gestes, leurs comportements, leurs pratiques, le fait qu'ils doivent prendre soin d'eux et de leurs collègues. Les archéologues doivent donc être formés à mieux percevoir les risques d'exposition à divers facteurs de danger sur les chantiers, comme le bruit des engins mécaniques ou les risques de chutes.



Des obligations légales sur la prévention des accidents du travail et des risques professionnels existent déjà et des actions concrètes ont été engagées dans ce sens depuis sa création chez l'opérateur national d'archéologie préventive [36]. Au sein de l'établissement, plusieurs acteurs de la prévention interviennent en coordination. Au niveau central, outre le Directeur général et un membre de l'Inspection hygiène et sécurité du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, il existe aussi un ingénieur sécurité prévention et un médecin coordonnateur. Ce dernier a une mission de conseil de l'établissement en matière d'amélioration des conditions de vie et de travail, d'hygiène des locaux, d'adaptation des postes ou encore de protection des agents contre les divers facteurs de risques professionnels. Il intervient également en matière de surveillance médicale des agents. Au niveau local, il existe des assistants de prévention, des conseillers sécurité prévention. Enfin au niveau des opérations archéologiques elles-mêmes, le responsable d'opération a aussi un rôle à jouer en matière de prévention. Même si tous les acteurs de la prévention sont concernés par un projet d'éthique du *care* en archéologie, c'est probablement au niveau de l'encadrement de première proximité que ce type d'attitude pourrait être identifié comme prioritaire. Par ailleurs, les organisations syndicales et les syndicats professionnels ont contribué à aborder le sujet des risques professionnels auxquels sont exposés les archéologues et à faire évoluer les situations passées par la mise en place de mesures et de dispositifs de protection adaptés. De plus, les organisations syndicales sont présentes dans les CHSCT qui ont compétence sur les sujets ayant trait à la santé et à la sécurité au travail et aussi sur les conditions de travail.

Il existe déjà de nombreuses actions de formation et de prévention à l'attention des archéologues (prévention des risques psychosociaux, des pathologies mécaniques, de l'inaptitude, des risques routiers, des risques dus aux engins de guerre, des dépendances, etc.). À titre d'exemple, l'opérateur national d'archéologie préventive propose à ses agents plusieurs formations notamment sur le thème des gestes et postures de sécurité au travail ou encore sur celui de la prévention des pathologies mécaniques et, plus récemment, psychosociales. L'objectif premier de ces formations de prévention, qui représentent une part conséquente des actions de formation, est de réduire d'une part la vulnérabilité des individus en limitant leur exposition aux facteurs de risques et d'autre part de diminuer l'intensité des aléas auxquels ils sont exposés. Malgré de telles démarches, les normes de conduite d'une partie des archéologues nécessiteraient de continuer à évoluer vers davantage de respect des individus et une consolidation des collectifs lorsque ceux-ci sont mis à mal, notamment sous l'effet de très fortes contraintes économiques depuis l'ouverture du secteur des fouilles à la concurrence par la loi de 2003.

Au-delà des dispositions réglementaires et des mesures déjà existantes en matière de prévention chez certains des acteurs de l'archéologie, en particulier en archéologie préventive, il conviendrait que tous les opérateurs du secteur, privé comme public, s'engagent davantage dans le sens d'une archéologie responsable à l'égard de tous leurs employés, surtout des plus vulnérables, des plus exposés, en prenant en compte leurs incapacités et leurs difficultés. Prendre en compte et respecter les particularités des personnes plutôt que d'imposer des idéaux types en terme d'agent théorique doté d'habiletés moyennes, telle est l'une des caractéristiques de l'éthique du *care*. C'est en prenant en compte à la fois de façon globale et spécifique chacun des membres de collectifs des individus, de leurs parcours professionnels et personnels que peut se construire une gestion consensuelle des risques professionnels « acceptables » [37] auxquels ces individus sont exposés. Comme l'écrit Brugère « la portée sociale et politique du *care* s'élargit encore dans des sociétés qui exigent de plus en plus d'autonomie de la part des sujets alors même que les risques vitaux, sociaux et environnementaux mettent de plus en plus en avant des individus en perte d'autonomie brutale » [7]. Le *care* se présente alors comme « un moyen de restaurer de la puissance d'agir, de promouvoir d'autres allures de vie, ou tout au moins de maintenir des conditions de vie décentes ». Cela vaut en archéologie comme dans tous les domaines d'activité.

Une première étape de la traduction d'une éthique du *care* en archéologie pourrait être l'adoption par le secteur professionnel d'un code ou d'une charte éthique dans laquelle une éthique du *care* pourrait prendre sa place. Ce type de mesure pourrait s'inscrire dans le cadre des politiques en termes de responsabilité sociale des organisations concernées. L'adoption d'une telle charte, qui devrait être consensuelle, réaliste, évolutive, devrait s'accompagner des moyens matériels et humains nécessaires. Mais la mise en place d'une charte éthique pour l'ensemble des professions de l'archéologie ne pourrait suffire à régler toutes les situations de difficultés, d'empêchement, d'incapacité, de fragilité temporaire ou durable des individus, celles-ci ne ressortissant pas que des conditions d'exercice de leurs métiers.

En 2012, l'Inrap a mis en œuvre une charte éthique [38], mais celle-ci ne concerne que ses relations avec les mécènes, parrains et donateurs. Cette charte présente une disposition (*VIII. Clause de conscience des agents*), qui concerne les situations où un agent de l'institut pourrait se soustraire à la mise en œuvre de la contrepartie du don de mécènes « s'il considère que l'activité de l'entreprise mécène bénéficiaire est contraire à ses convictions personnelles. En revanche, l'agent concerné ne saurait influencer d'autres agents par la contrainte, la menace ou toute autre forme d'obstruction ». Ce genre de disposition traduit la possibilité de la prise en compte d'une dimension éthique dans l'exercice des métiers de l'archéologie préventive, même si cela ne concerne qu'un aspect relativement limité. Mais cette disposition prend aussi en compte le fait que des situations heurtant l'éthique de certains agents peuvent ne pas heurter celle d'autres agents, soulignant ainsi que l'éthique relève d'abord d'une disposition individuelle et subjective avant de pouvoir s'inscrire dans une dimension plus collective.

## Conclusion et perspectives

Nous avons tenté de démontrer que la notion de *care* a toute sa place en archéologie préventive. La notion même de prévention doit concerner non seulement le patrimoine archéologique lui-même mais aussi les acteurs de ce domaine

d'activité, que ce soit les individus ou leurs organisations. Il en va de la possibilité pour les archéologues de continuer à pouvoir œuvrer dans des conditions supportables et à faire face aux différents facteurs de risques physiques et sociopsychiques auxquels ils sont exposés. Se poser la question du « souci de soi » ce n'est pas prôner un repli sur soi égoïste ni un égocentrisme professionnel. Il ne s'agit pas de faire du *care* une nouvelle injonction éthique appliquée à l'archéologie mais d'en faire une autre façon possible de pratiquer l'archéologie et de voir autrement les archéologues en situation, en opposition avec les valeurs et pratiques de l'égoïsme, de l'égocentrisme, de la compétition, de l'ambition, du pouvoir, des valeurs largement promues et encouragées par le néolibéralisme et par la mise en concurrence entre individus, qui fait écho à la mise en concurrence entre organisations professionnelles de l'archéologie. Il y a vingt ans, Bourdieu évoquait le néolibéralisme comme l'utopie d'une « théorie pure » et son « obstination fatale avec laquelle elle s'accroche à l'opposition arbitraire qu'elle fait exister, par sa seule existence, entre la logique proprement économique, fondée sur la concurrence et porteuse d'efficacité, et la logique sociale, soumise à la règle de l'équité. » [39]

#### Remerciements

Je tiens à remercier chaleureusement Agnès Vandeveldé-Rougale pour ses conseils avisés et ses suggestions de modifications de ce texte.

#### Conflits d'intérêts

Cet article fait suite à un mémoire de master 2 professionnel d'archéologie soutenu en 2015 à l'Université de Paris 1. Il n'engage que son auteur et en aucune manière ses institutions de rattachement. L'auteur est un employé de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (Inrap), cité dans le texte.

#### Responsabilités des évaluateurs externes

Les recommandations des évaluateurs externes sont prises en considération de façon sérieuse par les éditeurs et les auteurs dans la préparation des manuscrits pour publication. Toutefois, être nommé comme évaluateur n'indique pas nécessairement l'approbation de ce manuscrit. Les éditeurs de la *Revue canadienne de bioéthique* assument la responsabilité entière de l'acceptation finale et de la publication d'un article.

**Édition/Editors :** Charles Marsan & Vanessa Chenel

**Évaluation/Peer-Review :** Joseph Rose-Myrlié & Christophe Petit

#### Affiliations

<sup>a</sup> Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), France  
<sup>b</sup> UMR CITERES 7324, Paris, France

**Correspondance / Correspondence :** Christophe Tufféry, [christophe.tuffery@inrap.fr](mailto:christophe.tuffery@inrap.fr)

**Reçu/Received :** 26 Oct 2018      **Publié/Published:** 27 Nov 2019

Les éditeurs suivent les recommandations et les procédures décrites dans le [Code of Conduct and Best Practice Guidelines for Journal Editors](#) de COPE. Plus précisément, ils travaillent pour s'assurer des plus hautes normes éthiques de la publication, y compris l'identification et la gestion des conflits d'intérêts (pour les éditeurs et pour les auteurs), la juste évaluation des manuscrits et la publication de manuscrits qui répondent aux normes d'excellence de la revue.

#### Acknowledgements

I would like to warmly thank Agnès Vandeveldé-Rougale for her wise advice and suggestions for amendments to this text.

#### Conflicts of Interest

This article follows a Master 2 thesis in archaeology at the University of Paris 1 in 2015, and only engages its author and in no way its institutions of affiliation. The author is an employee of the National Institute of Preventive Archaeological Research (INRAF), cited in the text.

#### Peer-reviewer responsibilities

Reviewer evaluations are given serious consideration by the editors and authors in the preparation of manuscripts for publication. Nonetheless, being named as a reviewer does not necessarily denote approval of a manuscript; the editors of *Canadian Journal of Bioethics* take full responsibility for final acceptance and publication of an article.

The editors follow the recommendations and procedures outlined in the COPE [Code of Conduct and Best Practice Guidelines for Journal Editors](#). Specifically, the editors will work to ensure the highest ethical standards of publication, including: the identification and management of conflicts of interest (for editors and for authors), the fair evaluation of manuscripts, and the publication of manuscripts that meet the journal's standards of excellence.

## Références

1. Tufféry C. [Le terrain : un lieu et un temps indispensables à la confrontation entre la théorie et la pratique de la recherche en archéologie préventive](#). Mémoire de Master 2 professionnel d'archéologie, Paris, Université de Paris 1; 2015.
2. Tufféry C. [Ce que l'enregistrement archéologique pourrait signifier. Essai de contribution à une étude sociologique d'une pratique scientifique](#). Les nouvelles de l'archéologie. 2017;149:46-49.
3. Inrap. [Qu'est-ce que l'archéologie préventive ?](#) Paris; 22 déc. 2015 (mis à jour 22 fév. 2017).
4. Conseil de l'Europe. [Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique \(révisée\)](#); La Valette, 1992.
5. Gilligan C. Une voix différente. Pour une éthique du *care*. Flammarion Collection Champs Essais, Paris; 1986.
6. Tronto J. Le risque ou le *care*? Presses Universitaires de France (Collection Care Studies); 2012.
7. Brugère F. L'éthique du *care*. 3<sup>ème</sup> éd., Paris : Editions des PUF (Que sais-je?); 2017.
8. Molinier P, Laugier S, Paperman P. Qu'est-ce que le *care*? Souci des autres, sensibilité, responsabilité. Paris : Editions Payot, n° 734 (Petite Bibliothèque Payot); 2009.
9. Dictionnaire Larousse, 2017. Edition 2017, Editions Hachette
10. Delattre V. Handicap : quand l'archéologie nous éclaire. Ed. Le Pommier-Universcience; 2018.
11. Ministère du Travail, France. [Troubles musculo-squelettiques](#). 31 mar 2010 (mise à jour 8 mar 2018).

12. Molinier P. Les enjeux psychiques du travail. Paris : Editions Payot, n° 581 (Petite Bibliothèque Payot); 2007.
13. Tronto J. Un monde vulnérable. Pour une politique du *care*. Ed. La Découverte. (Collection : Textes à l'appui. Philosophie pratique); 2009.
14. Bouffartigue P, Pendarès J-R, Bouteiller J. [Virilité, métier et rapport aux risques professionnels : le cas de travailleurs de la sous-traitance](#). Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé. 2010;12-3.
15. Molinier P. [Virilité défensive, masculinité créatrice](#). Travail, genre et sociétés. 2000;3(1):25-44.
16. Fray A-M, Picouleau S. [Le diagnostic de l'identité professionnelle : une dimension essentielle pour la qualité au travail](#). Management & Avenir. 2010;8(38):72-88.
17. Sardas J-C, Dalmasso C, Lefebvre P. [Les enjeux psychosociaux de la santé au travail : des modèles d'analyse à l'action sur l'organisation](#). Revue française de gestion. 2011;5(214):69-88.
18. Faure M. [Pour une politique publique équilibrée de l'archéologie préventive](#). Rapport de Mme Martine Faure, députée en mission auprès de la Ministre de la Culture et de la Communication. Paris; 2015.
19. Trémeaud C. (dir.) [Genre et archéologie](#). Les Nouvelles de l'Archéologie. 2015;140.
20. Dubar C. La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles. 3<sup>ème</sup> éd. Paris : Editions Armand Colin (Collection U); 2000.
21. Goffman E. La Mise en scène de la vie quotidienne, t. 1 La Présentation de soi, Éditions de Minuit (Le sens commun); 1973.
22. De Certeau M. L'invention du quotidien, T.1 arts de faire. 3<sup>ème</sup> éd., Paris : Editions Gallimard; 1990.
23. Bourdieu P. Le sens pratique. Paris : Éditions de Minuit (Le sens commun); 1980.
24. Dejours C. Le facteur humain. 7<sup>ème</sup> éd., Paris : Editions des PUF (Que sais-je ? ; 2996); 2018.
25. Dejours C. L'évaluation du travail à l'épreuve du réel : critique des fondements de l'évaluation. Versailles : Institut national de la recherche agronomique; 2003.
26. Dejours C. (dir.). Conjurer la violence : travail, violence et santé. 2<sup>ème</sup> éd., Paris : Éditions Payot & Rivages (Petite Bibliothèque Payot); 2011.
27. Sainsaulieu R. L'identité au travail – Les effets culturels de l'organisation. Editions Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques; 1985.
28. Rosa H. Accélération. Une critique sociale du temps. Paris : Editions de La Découverte (Théorie critique); 2010.
29. Dejours C. La Panne : repenser le travail et changer la vie. Entretien avec Béatrice Bouniol. Paris : Bayard éditions (Essais); 2012.
30. Dejours C. Travail vivant : 2. Travail et émancipation. 2<sup>ème</sup> éd., Paris : Éditions Payot & Rivages (Petite Bibliothèque Payot); 2013.
31. Lévi-Strauss C. La pensée sauvage. Paris : Editions Plon (Terre Humaine); 1962.
32. Bruno I, Didier E. Benchmarking : l'État sous pression statistique. Paris : Éditions La Découverte (Zones); 2013.
33. Wittezaele J-J, Garcia T. À la recherche de l'école de Palo Alto. 2<sup>ème</sup> éd., Paris : Editions du Seuil (Points Essai); 2014.
34. Watzlawick P, Weakland J, Fisch R. Changements : paradoxes et psychothérapie. Paris : Editions du Seuil (Points); 2014.
35. Wittezaele J-J. (dir.). La double contrainte. L'influence des paradoxes de Bateson en Sciences humaines. Bruxelles : Editions De Boeck (Carrefour des psychothérapies); 2008.
36. Inrap. [La Sécurité, une priorité](#). Paris; 23 déc. 2015 (mis à jour 13 déc. 2018).
37. Omnès C. [De la perception du risque professionnel aux pratiques de prévention : la construction d'un risque acceptable](#). Revue d'histoire moderne et contemporaine. 2009;1(56-1):61-82.
38. Inrap. [Charte d'éthique de l'Inrap pour ses relations avec les mécènes, parrains et donateurs](#). Paris; 2018.
39. Bourdieu P. [L'essence du néolibéralisme](#). Le Monde diplomatique. mars 1998.